

Marseille, le 22 août 2019

Madame la Présidente
de la Communauté du Pays d'Aubagne et de
l'Etoile
Mesdames et Messieurs les Maires
de la Communauté du Pays d'Aubagne et de
l'Etoile

932 avenue de la Fleuride
ZI des Paluds
13400 AUBAGNE

Objet: Elaboration du PLUI

Dossier suivi par Alain GOLEA et Raymond MARTINI (représentants FNE 13 pour le CT4)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Maires,

Tout d'abord nous vous remercions pour votre réponse positive concernant notre participation en tant que "Personne Publique Associée" dans le cadre de l'élaboration du PLUI du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Cependant, nous déplorons qu'en tant que fédération départementale, nous n'ayons pas été avertis de la tenue des réunions précédentes.

Par contre, pour avoir participé aux deux réunions publiques du mois de juin, nous vous informons que nous considérons que dans sa version actuelle, les orientations du PADD du PLUI ne remettent pas fondamentalement en cause les orientations contenues dans les POS/PLU qui ont entraîné ces dix dernières années une artificialisation des sols, dramatique pour le climat, l'environnement et l'agriculture. L'artificialisation des terres en zone naturelle et agricole au même titre que le risque incendie constituant un fléau qu'il faut absolument stopper. Le projet de PADD ne remet pas en cause les politiques d'urbanisme qui ont été appliqués ces dix dernières années malgré une pause de la croissance démographique. Il ne prend pas en compte l'indispensable densification des espaces urbanisés existants, tant pour l'habitat que pour les zones d'activités ni le nombre de logements vacants dont disposent le territoire.

Les thèmes qui sont développés ci dessous concernent plus particulièrement :

- ! La protection des espaces naturels et agricoles et notamment les corridors écologiques qui doivent être identifiés et protégés, les terres agricoles sanctuarisées.
- ! Les modes de déplacements alternatifs à l'automobile qui devront être développés.
- ! La création d'emploi de proximité dans les zones d'activités existantes.
- ! La revitalisation les centres villes et villages.
- ! La maîtrise de l'attractivité touristique.
- ! La préservation de la ressource en eau.
- ! Les mesures pour favoriser la transition énergétique.
- ! La préservation et la valorisation de la forme urbaine et du patrimoine urbain.
- ! La volonté d'anticiper les effets du changement climatique dans les choix d'aménagement (risque feux de forêt, inondation, ressources en eau, forte chaleur).
- ! L'arrêt des pollutions et des nuisances.

Tous ces thèmes sont développés avec nos remarques et propositions.

Nous jugeons indispensable que le PADD décline les axes stratégiques en contrats d'objectifs avec des indicateurs chiffrés permettant un réel suivi par les élus, les associations et les citoyens.

Nos objectifs au niveau de ce territoire sont la protection de notre environnement, de la biodiversité et la préservation de notre cadre de vie.

Il s'agit d'enjeux que nous considérons comme prioritaires dans le contexte de réchauffement climatique et d'effondrement de la biodiversité.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à notre courrier et vous prions d'agréer madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Maires, nos respectueuses salutations.



Stéphane COPPEY
Président de FNE13

PS : Pouvez-vous nous faire parvenir, la liste des PPA ainsi que les documents transmis en particulier le diagnostic qui a été envoyé à l'Etat pour nous permettre de répondre sur les enjeux.